

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 14 décembre 2017

ADHESION 2018 AU
CLUB DES
ENTREPRISES DE
L'UNIVERSITE
SAVOIE MONT-
BLANC

N° CS2017-74

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 2

L'an deux mil dix-sept, le quatorze décembre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 décembre 2017

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents : 22

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Patrice DUNAND – Mme Rose-Marie GERMAIN, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Dominique BONAZZI – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Pierre MERMIN –

**M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE - Christophe
MAYET – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE**

ADHESION 2018 AU CLUB DES ENTREPRISES DE L'UNIVERSITE SAVOIE MONT-BLANC

Le Pôle métropolitain du Genevois français a introduit dans sa stratégie de développement de l'Economie-Emploi-Formation, l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR). Cette stratégie repose sur la dynamique de développement du Grand Genève, sur les programmes d'investissements engagés par les collectivités du Genevois français et sur les défis du développement économique, de la transition écologique, de la Formation et l'ESR pris comme leviers d'innovation et de croissance.

Aujourd'hui, 1 411 étudiants en provenance du territoire du Pôle métropolitain du Genevois Français (ayant effectué leurs études secondaires sur le territoire du syndicat mixte) sont inscrits à l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) sur l'année 2017-2018. Ces étudiants constituent à la fois une main d'œuvre qualifiée potentielle pour les entreprises de nos territoires en tant que stagiaires ou bien futurs employés, ou bien des entrepreneurs en devenir.

Ce sont 350 entreprises de notre territoire qui ont accueilli 250 stagiaires et 100 alternants de l'USMB sur la période.

On considère en moyenne que 10% des étudiants de l'USMB sont originaires de notre territoire et que 15% des missions en stages ou en alternance effectuées par des étudiants de l'USMB le sont dans des entreprises de notre territoire.

Pour les orienter, les informer et les accompagner sur les champs de l'alternance, de l'insertion professionnelle, le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc a été créé en 1991.

Ce Club des Entreprises poursuit plusieurs objectifs :

- favoriser les synergies entre les entreprises et l'Université ;
- soutenir le développement territorial par le biais de la formation et de la création d'emploi ;
- faciliter l'insertion professionnelle des étudiants ;
- répondre aux besoins des entreprises par une offre de formation adaptée ;
- favoriser la promotion des filières de l'Enseignement Supérieur universitaire auprès des entreprises et du territoire ;
- contribuer à la gestion des compétences au sein des entreprises du territoire.

Le Club des entreprises réunit, aujourd'hui :

- 70 entreprises adhérentes, dont ATMB, BOTANIC, VALEO, AVENTICS, présentes sur le territoire du Pôle métropolitain du Genevois français, mais aussi des entreprises emblématiques telles que TEFAL, SALOMON, NTN-SNR, SOMFY ;
- 15 adhérents institutionnels, dont le Pôle métropolitain du Genevois français, le Conseil Savoie Mont Blanc, Chambéry Cœur des Bauges, Grand Annecy Agglomération... ;
- près de 40 membres associés de réseaux professionnels ou associatifs, tels que la MED74, le Pôle Mont Blanc Industries, la Cité de la Solidarité Internationale... ;
- 10 000 étudiants (sur les 15 000 que compte l'Université Savoie Mont Blanc) ;
- 1 000 entreprises partenaires.

Le Club des entreprises réalise chaque année plusieurs événements emblématiques, dont :

- la Semaine Emploi & Entreprise ;
- le Stages'Festival ;
- le Job Dating de l'alternance ;

Son budget (500 000€) provient pour l'essentiel des dons des entreprises membres et des subventions accordées par les collectivités locales pour la mise en œuvre de son programme.

La répartition des recettes est la suivante :

- dons des entreprises membres 35 % ;
- taxe d'apprentissage versée par les entreprises 15% ;
- subventions des collectivités locales 50 %.

Certains cursus de formation professionnelle ont été coproduits entre l'Université Savoie Mont Blanc et certains établissements situés sur le Pôle métropolitain du Genevois français :

- Lycée Hôtelier de Thonon : 2 licences pro Gestion/Reprise d'une PME Hôtelière : soit 40 étudiants dont 15 alternants à Thonon
- Lycée des Glières à Annemasse :
 - o Licence Pro Assurances / Banques / Finances : soit 8 étudiants ;
 - o Licences Développement Commercial et relation clients : soit 40 étudiants.

Par ailleurs, certaines collaborations sur des sujets de développement économique, de l'emploi/formation ont vu le jour avec :

- les centres associés de la Cité des Métiers du Genevois français portant sur le Guide de l'Alternance et des Stages en Entreprises pour lequel le Club assure la promotion des formations supérieures à disposition des entreprises, les participations croisées aux événements, les permanences VAE, les dossiers INTERREG, les offres de stages remontant des entreprises au Club, etc...,
- et dans le cadre du salon Réhabitat 2017, du Carrefour des Métiers des Assises Européennes de la Transition Energétique 2018.

Le Pôle métropolitain du Genevois français, dans le cadre des compétences définies par l'ensemble des collectivités membres, a pour mission de contribuer au développement économique et d'un Enseignement Supérieur de qualité, répondant aux besoins exprimés par les entreprises présentes sur le territoire.

Dans cette perspective, le Pôle métropolitain souhaite soutenir les activités du Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc, afin :

- de contribuer au rapprochement entre les entreprises du territoire, les collectivités locales et l'Université Savoie Mont Blanc;
- de contribuer à l'insertion des étudiants dans la vie économique locale ;
- de répondre aux besoins des entreprises du Genevois français en termes de main d'œuvre qualifiée ;
- de renforcer le rayonnement du genevois français sur son périmètre et à l'extérieur.

Il est proposé de soutenir le plan d'actions du Club des Entreprises de l'USMB pour le Genevois français à hauteur de 8 000 € au titre de l'année 2018, via une convention financière et d'objectifs.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention d'adhésion au Club des entreprises Université Savoie Mont Blanc pour l'année 2018, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € au Club des entreprises suivant les modalités fixées par le projet de convention annexé à la présente délibération ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

2-1 DEC. 2017

Publié ou notifié le

2-1 DEC. 2017

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 22/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20171214-CS2017_74-DE



Convention de partenariat régissant les relations entre le Pôle métropolitain du Genevois français et l'association « Le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc »

Année 2018

Entre

L'association dénommée « le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc », sise 4 Chemin de Bellevue - BP 80439 - Annecy-le-Vieux – 74940 Annecy, représentée par Monsieur Olivier SALAUN, en qualité de Président ;

Et

Le Pôle métropolitain du Genevois français, sise Clos Babuty, 27 rue Jean Jaurès – 74100 Ambilly et représentée par Monsieur Jean DENAIS, en qualité de Président.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le Pôle métropolitain du Genevois français a introduit dans sa stratégie de développement de l'Economie-Emploi-Formation, **l'Enseignement Supérieur et la Recherche** (ESR). Cette stratégie repose sur la dynamique de développement du Grand Genève, sur les programmes d'investissements engagés par les collectivités du Genevois français et sur les défis du développement économique, de la Formation et l'ESR pris comme leviers d'innovation et de croissance.

Aujourd'hui, **1 411 étudiants** en provenance du territoire du Pôle métropolitain du Genevois français sont inscrits à l'Université Savoie Mont Blanc sur l'année 2017-2018. Ces étudiants constituent à la fois une main d'œuvre qualifiée potentielle pour les entreprises de nos territoires en tant que stagiaires ou bien futurs employés, ou bien des entrepreneurs en devenir.

Ce sont **350 entreprises** de notre territoire qui ont accueilli 250 stagiaires et 100 alternants de l'USMB sur la période.

On considère en moyenne que 10% des étudiants de l'USMB sont originaires de notre territoire et que 15% des missions en stages ou en alternance effectuées par des étudiants de l'USMB le sont dans des entreprises de notre territoire.

Pour les orienter, les informer et les accompagner sur les champs de l'alternance, de l'insertion professionnelle, le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc a été créé en 1991.

Ce Club des Entreprises poursuit plusieurs objectifs :

- favoriser les synergies entre les entreprises et l'Université ;
- soutenir le développement territorial par le biais de la formation et de la création d'emploi ;
- faciliter l'insertion professionnelle des étudiants ;
- répondre aux besoins des entreprises par une offre de formation adaptée ;

- favoriser la promotion des filières de l'Enseignement Supérieur universitaire auprès des entreprises et du territoire ;
- contribuer à la gestion des compétences au sein des entreprises du territoire.

Le Club des entreprises **réunit**, aujourd'hui :

- **70 entreprises adhérentes**, dont ATMB, BOTANIC, VALEO, AVENTICS, présentes sur le territoire du Pôle Métropolitain du Genevois Français, mais aussi des entreprises emblématiques telles que TEFAL, SALOMON, NTN-SNR, SOMFY...
- **15 adhérents institutionnels**, dont le Pôle métropolitain du Genevois Français, le Conseil Savoie Mont Blanc, Chambéry Cœur des Bauges, Grand Annecy Agglomération...
- **Près de 40 membres associés** de réseaux professionnels ou associatifs, tels que la MED74, le Pôle Mont Blanc Industries, la Cité de la Solidarité Internationale...
- **10 000 étudiants** (sur les 15 000 que compte l'Université Savoie Mont Blanc)
- **1 000 entreprises partenaires.**

Le Club des entreprises réalise chaque année plusieurs **événements emblématiques**, dont :

- la Semaine Emploi & Entreprise,
- le Stages'Festival
- le Job Dating de l'alternance

Le Pôle métropolitain du Genevois français, dans le cadre des compétences, définies par l'ensemble des collectivités membres, a pour mission de contribuer au développement économique et d'un Enseignement Supérieur de qualité, répondant aux besoins exprimés par les entreprises présentes sur le territoire.

Dans cette perspective, le Pôle métropolitain souhaite soutenir les activités du Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc, afin :

- De contribuer au rapprochement entre les entreprises du territoire, les collectivités locales et l'Université Savoie Mont Blanc;
- De contribuer à l'insertion des étudiants dans la vie économique locale ;
- De répondre aux besoins des entreprises du Genevois français en termes de main d'œuvre qualifiée ;
- De renforcer le rayonnement du genevois français sur son périmètre et à l'extérieur.

Le Club des Entreprises de l'Université de Savoie a sollicité le Pôle métropolitain le 28 novembre 2017 pour l'octroi d'une subvention au titre de l'année 2018 afin de répondre aux objectifs cités ci-dessus. Il est proposé de soutenir le plan d'actions du Club des Entreprises de l'USMB pour le Genevois français à hauteur de 8 000 € au titre de l'année 2018, via une convention financière et d'objectifs.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le Pôle métropolitain soutient le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc.

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières du partenariat entre le Pôle métropolitain et le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc, en vue de contribuer à son fonctionnement.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de la date de signature de cette dernière. Elle couvre l'année 2018 et prendra fin le 31 décembre 2018.

Si au-delà de cette durée, le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc souhaite solliciter le Pôle métropolitain pour une nouvelle subvention pour ses actions et projets, l'association devra en faire la demande au plus tard le 31 décembre 2018. Dans ce cas, une nouvelle convention devra être conclue.

ARTICLE 3 – PRINCIPES DU PARTENARIAT

Le Pôle métropolitain du Genevois français et le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc s'engagent dans le cadre de cette convention à un échange d'informations mutuel.

Le Club des Entreprises s'engage plus particulièrement à :

- Mobiliser de nouveaux adhérents actifs sur le périmètre du Genevois français ;
- Faire bénéficier de ses services les collectivités membres du Pôle métropolitain du Genevois français ;
- Faciliter l'insertion professionnelle des 1 400 étudiants issus du territoire, à travers les stages et les dispositifs d'alternance ;
- A développer des actions spécifiques pour répondre aux besoins de compétences des entreprises du territoire ;
- Participer à des manifestations portées par le Pôle métropolitain du Genevois français ou l'une des collectivités membres, soit physiquement, soit par le relai d'informations auprès des adhérents de l'Université Savoie Mont Blanc ;
- Participer à l'organisation d'événements majeurs organisés par le Pôle métropolitain du Genevois français suite à un accord entre les deux parties ;
- Communiquer au Pôle métropolitain du Genevois français et aux collectivités membres les dates des différents événements organisés par le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc ;
- Associer Le Pôle métropolitain du Genevois français aux opérations de communication événementielle qui seront menées pour promouvoir l'association, par la présence des logos du Pôle métropolitain du Genevois français ;
- Faire un compte-rendu des actions engagées sur le périmètre du Genevois français.

Au-delà de l'octroi d'une subvention de fonctionnement, le Pôle métropolitain du Genevois français s'engage à :

- Siéger au sein du Conseil d'Administration du Club des entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc ;
- Désigner un correspondant technique pour le Club des Entreprises en charge d'animer le partenariat.

ARTICLE 4 – MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour l'année 2018, le Pôle métropolitain du Genevois français a fixé le montant de la subvention allouée à **8 000 euros**.

Le versement de la subvention s'effectuera en une seule fois sur le fondement de la présente convention.

ARTICLE 5 – CONTRÔLE

Le Pôle métropolitain du Genevois français pourra demander au Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc toutes les pièces et documents utiles pour veiller au respect des clauses de la présente convention.

ARTICLE 6 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficultés rencontrées dans l'application de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable. A défaut, il sera fait appel à la juridiction compétente, à savoir le Tribunal Administratif de GRENOBLE.

ARTICLE 7 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'association de l'une ou l'autre de ses obligations, de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général, le Pôle métropolitain du Genevois français pourra résilier la présente convention.

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par les parties sous réserve d'un préavis de deux mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – CADUCITE

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'association.

Dans ce cas, l'association s'engage à restituer au Pôle métropolitain du Genevois français la partie de subvention de fonctionnement non utilisée.

Fait à Ambilly en 2 exemplaires,

Le

Pour le Club des Entreprises de l'Université
Savoie Mont Blanc
Le Président, Olivier SALAUN

« Lu et approuvé »
Signature et cachet

Pour le Pôle métropolitain du Genevois français
Le Président, Jean DENAIS

« Lu et approuvé »
Signature et cachet